POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE : 181 95 entine de 2016 201 2016 1817 201

os de atmospher det d'ailleurs d're tempérée p passe avant l'intérêt des compagnies des che- | poste

mins de fer. Ceux qui pensent que ces contes. bres de les reschences de leurs de fens qui pensent que ces contes. bres de les reschences de leurs de fens qui pensent que ces contes.

qu'ils attribuaient | de tout le boulevard. JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS. 19 1001 1001 1001 1001 Parlement. (On rit; applandissements). .

North Andrew State Control of the State St

mil luol PRIX DES ABONNEMENTS : 1010 1 21161

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste; 24 fr. » c. Six mois, $\frac{1}{2}$ $\frac{1}$

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés

Chronique Politique.

L'échec que vient d'éprouver, aux élections

du Puy-de-Dôme, le candidat patronné par le

gouvernement, est un fait d'une incontesta-

ble importance, et qui a produit dans le monde

Il s'agissait de remplacer M. le duc de

Morny, l'une des plus hautes personnifica-

tions de l'Empire, dans un pays où son sou-

venir est encore si vivant et où l'influence de

M. le ministre d'Etat est aussi grande que lé-

Cependant, c'est le candidat combattu par

Aux dernières élections, M. le duc de Morny

avait obtenu la presque unanimité des suffra-

ges, aujourd'hui le candidat officiel, M.

Meynadier, ne réunit que 12,000 voix environ

De tels résultats veulent qu'on en recherche

Est-ce que la force propre de l'opposition

Cependant les candidatures officielles

échouent. Elles ont succombé tour à tour dans

la Côte-d'Or, dans la Charente, dans la

Marne; elles viennent de subir un nouvel

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce la con-

damnation d'un système comme nous l'enten-

dons proclamer hautement? Les beaux jours

des candidatures officielles sont-ils definitive.

ment passés et faut-il y renoncer à l'avenir ?

Ce serait, à notre avis, aller trop loin.

s'est augmentée dans ces dernières années?

contre 14,000 données à son compétiteur.

politique une très-vive impression.

l'administration qui l'a emporté.

Nous ne le croyons pas.

échec dans le Puy-de-Dôme.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — Omnibus. 12 es par 08, managed soir, la Omnibus, ar ne ATT 13 1270 OF THE EXPRESS COURT OF THE OWN THE COURT OF THE COURT OF

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

Ce qui nous paraît ressortir des dernières élections, c'est que les candidatures gouvernementales ne seront désormais possibles

qu'à la condition, pour le gouvernement, de consulter attentivement les choix de l'opinion sans jamais vouloir les forcer. La grande science du gouvernement est en

toute chose de deviner les aspirations légitimes du sentiment public, d'en devancer l'ex-

pression, et de donner spontanément ce que le pays doit vouloir. En matière d'élection et de suffrage universel, ce devoir est bien plus

impérieux encore. Rooman sal alini na

Le gouvernement ne peut plus faire des candidats; il doit les accepter de l'initiative du sentiment général, et n'accorder son patronage qu'à ceux que la voix publique aurait nécessairement désignés.

Voilà, si nous ne nous trompons, le grand enseignement qui se dégage des dernier s încidents électoraux. 130 13 (La France).

Le Corps Législatif a repris mercredi la discussion du projet de loi relatif à la liberté provisoire, qui a été voté dans son ensemble par 190 voix contre 28.

Ces 28 voix appartiennent à des membres de la majorité.

La Chambre, après avoir adopté à l'unanimité deux crédits ouverts au ministre de la marine et au ministre de la guerre sur l'exercice 1864, a commencé la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition universelle. M. le vicomte Clary a prononcé, contre l'emplacement temporaire du Champ-de-Mars, un discours auquel a répondu M. de Lavenay, commissaire du gouvernement.

90 50 50 . 250 abnoq27110 11 - 50 56 Zucarno 729 5 - 801, Omnibus. teg no<u>n</u> no₅gerb<u>e</u>ni tapiay<u>no</u> Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).

1739 m/ 55 oil-ildug al - geli Omnibus-Mixte. no

Express apilois

Omnibus-Mixte.

Deux pétitions relatives à la médecine homœopathique ont été, dans la séance de mercredi, l'objet d'intéressants rapports de M. Le Roy de Saint-Arnaud et de M. Amédée Thayer. La discussion a été renvoyée à sa-

la suspension des négociations entre le saintsiège et le gouvernément de Victor-Emmanuel. La première de ces difficultés tient à la rédacle serment des évêques. Le gouvernement italien cependant avait consenti à rédiger cette et à l'ordre de choses établi, sans aucun préserve dans l'acte à intervenir.

Un autre obstacle, solidaire d'ailleurs de celui du serment, s'est élevé à propos de l'exequatur royal, dont la cour de Rome n'a pas cru pouvoir admettre la nécessité pour les évêques des provinces autrefois pontificales.

niteur, ne sont point rompues pour cela, et les journaux de Florence s'expriment aujourd'hui dans le même sens.

L'Opinione du 29 juin , répondant à l'asser-

PRIX DES INSERTIONS:

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,

à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C'e, place de la Bourse, 8.

La discussion a continué dans la séance de

ila jarisaradeace de la care de Paris. .ibem Le Moniteur précise, dans sa correspon-dance italienne, les difficultés qui ont amené

tion à donner à la formule qui doit remplacer formule de façon à ce qu'elle n'impliquât que soumission et fidélité au gouvernement de fait judice pour les droits de souveraineté dont le saint-père demeurait libre de stipuler la ré-

Les négociations, au surplus, ajoute le Mo-

tion des journaux de Vienne, que M. de Bach ne s'est mêlé en rien aux négociations entre Rome et l'Italie, dit savoir de bonne source

que M. de Hubner (et non M. de Bach) s'est rendu à Rome avec une mission tendant à empêcher les négociations.

La Nazione considère comme certain que les négociations ne sont pas interrompues.

Selon la Epoca, de Madrid, le ministre des affaires étrangères du nouveau cabinet, M. Bermudez de Castro, a déjà eu des conférences avec le nonce du saint-siège et avec les représentants de France et d'Italie pour leur annoncer la résolution du gouvernement espagnol, relativement à la reconnaissance du royaume d'Italie.

Ce journal regrette la suspension des négociations entre Rome et l'Italie sur la question religieuse; mais ce fait n'aura, suivant lui, aucune influence sur les déterminations du cabinet espagnol, et il ne pense pas non plus que la reconnaissance du royaume d'Italie puisse amener un constit entre l'Espagne et le saint-siège.

Les correspondances de Madrid annoncent que le parti progressiste, qui s'était abstenu aux dernières élections, prendra part à celles qui auront lieu d'après la nouvelle loi électorale soumise en ce moment aux Cortès.

Le Parlement anglais touche à son heure dernière. Voici en quels termes humoristiques lord Palmerston a annoncé sa fin à la Chambre des communes :

« Je pense que rien n'empêche la Chambre de clore la session le jeudi, 6 juillet; ce jour, auquel nous aspirons tous (on rit), ne saurait être relardé.

Avec les deb. COTEABUER on forms to novan the recoment des fanciers d'O.

DA IN TO DO En 1559, on empromia entore deux amres regi-

epionel .8 19 .7 so (Suite et fin.) seemed nos etimos

Un jour cependant, en 1559, il advint que l'arène fut rougie du sang d'un prince. La lance de Montgo mery avait frappe d'un coup mortel Henri II dans un tournoi. Alors la noblesse en deuil de son souverain proscrivit un divertissement fatal à la race de ses

Mais, comme les jeux équestres étaient inséparables de son éducation non moins que de ses plaisirs, elle importa d'Italie les luttes pacifiques du Carrousel et les naturalisa au sol de la France.

Nous n'essaierons pas de décrire ici l'influence de ces mâles amusements sur les mœurs de nos ancétres, ni de depeindre la magnificence des spectacles où se déployèrent tant de valeur, d'adresse et

Nous rappellerons seulement que rien au monde n'était plus propre à former le cœur et le bras des preux à l'héroïsme du combat que ces jeux guerriers

dont la préparation exigeait l'éducation la plus virile. Aucun mobile n'etait plus puissant que le regard enthousiaste des femmes, en face desquelles toute la chevalerie française vint tour à tour rompre des lances dans les énivrements de l'amour et du

La première couleuvrine qui apparut sur le champ de bataille porta aux prouesses de la lance un coup lont elle ne se releva jamais.

Mais ce ne fut pas sans une lutte énergique contre les nouveaux engins de guerre, ni sans regrets douloureux, que la chevalerie abdiqua sa glorieuse

« C'est une honte, disait Bayard en parlant des armes à feu, qu'un homme de cœur soit exposé à périr par une malheureuse friquenelle. »

Charles VII, vainqueur des Anglais et mattre enfin de ses Etats, inaugura dans ses armées une ère de discipline et d'administration toute nouvelle.

Parmi les créations qui sont la gloire de son règne, il faut citer celle des 15 compagnies d'ordonnance. Ces compagnies étaient des corps de cavalerie de

Chaque lance fournie se composait d'un homme d'armes, gentilhomme armé de toutes pièces et portant la lance, de trois archers, d'un constilier et d'un page ou varlet, ce qui élevait l'effectif de chaque compagnie à six cents combattants, tous à

Plusieurs Etats voisins imiterent cette organisation et ajoutérent une couleuvrine à chaque lance.

Mais, après avoir marché de pair avec l'arquebuse, la lance finit par lui céder le pas. Sous le règne d'Henri IV, elle disparut tout à fait de l'armée française et les gens de cheval lui substituèrent le

Les Suisses eurent une large part dans la réaction qui, même avant cette époque, assura désormais la prédominance à l'infanterie.

Lorsque, fatigues de la domination allemande, ils se leverent pour secouer le joug, leur pauvreté ne leur permettait de créer ni cavalerie, ni artillerie, armes réservées aux nations opulentes. Ils descendirent alors de leurs montagnes en bataillons épais armés de lances de dix huit pieds et présentèrent au choc des chevaux une muraille inébranlable. Le canon était encore inhabile à battre en brèche l'ordre

Sempach et Morgarten avaient commencé la réputation militaire des Suisses; Morat, Granson et Nancy en furent le couronnement. A Marignan, un des derniers beaux jours de la chevalerie, ils soutinrent héroïquement les suprêmes efforts de la lance

Ces succès insolites éveillèrent l'attention de l'Europe. La plupart des nations briguèrent l'alliance de la Suisse, lui empruntèrent des soldats ou disciplinèrent des piquiers à la façon des fantassins helvétiques.

lues. La pique, diminutif de la lance, s'allia au mousquet dans les rangs de l'infanterie, jusqu'en 1703, époque où celle-ci en abandonna complètement l'usage pour s'armer du fusil à bayonnette. Les sergents conservèrent la hallebarde et les officiers la demipique ou esponton.

Malgré le discrédit de la lance, la cavalerie allemande perseverait à s'en servir du temps de Montecuculli. Les Turcs, les Russes, les Cosaques et les Polonais en continuèrent l'usage. L'Autriche eut ses

Maurice de Saxe et Folard tentèrent en vain de ressusciter la lance dans l'armée française. Elle ne devait y reparattre qu'en 1808, tenue par les enfants de la Pologne. Son début eut tout l'éclat de la reste de la cavalerie enlève, coupe pu de la contra de la cavalerie enlève, coupe pu

Je sais bien que dans ce moment la Chambre des lords s'occupe de certaines affaires relatives aux chemins de fer; mais le Parlement doit-il proroger la session, pour se mêler aux chamailleries des compagnies de chemins de fer? (On rit).

» Nous savons, au contraire, combien il est important que les élections ne soient pas remises; c'est une question qui intéresse tout le pays. Il faut donc que l'intérêt du pays passe avant l'intérêt des compagnies des chemins de fer. Ceux qui pensent que ces contestations sont bien importantes, pourront parler, tant que cela leur plaira..., au nouveau Parlement. (On rit; applaudissements). »

C'est un ministre charmant que lord Palmerston; il gouverne et il amuse l'Angleterre

Il avait à peine achevé de parler qu'une débâcle générale a eu lieu, et M. Sheridan, qui allait prononcer un discours, s'est trouvé en face des bancs vides.

Le Morning Post annonce que la reine d'Angleterre fera une visite à la famille royale de Belgique au mois d'août, en se rendant à Cobourg.

On sait qu'une insurrection a éclalé, le 6 mai, sur la frontière dominicaine d'Haiti. Formée d'abord de quelques hommes seulement, sous les ordres d'un certain Salnave, condamné l'an dernier à la peine de mort pour rébellion, la troupe insurgée s'est bientôt emparée de la ville du Cap, où elle s'est définitivement établie. Le but de cette prise d'armes n'est pas eucore nettement connu, mais il s'agit probablement d'amener la séparation de la partie nord de l'île, qui a déjà, à plusieurs reprises, manifesté des aspirations de ce genre.

Aux premières nouvelles de ce désastre, le président Gestrard a fait embarquer des troupes, qui ont été dirigées sur les Gonaives avec la mission de bloquer les insurgés.

D'après les dernières nouvelles, le président avait battu l'insurrection.

L'assaire dite des Correspondances, après avoir parcouru tous les degrés de la juridiction, vient de recevoir son dénoûment suprême. La cour de cassation, jugeant toutes chambres réunies, a rendu hier, 27 juin, son arrêt, après un délibéré qui n'a pas duré moins de cinq heures.

Cet arrêt confirme la jurisprudence de la chambre criminelle et casse l'arrêt de la cour impériale de Rouen. Voici en quels termes la Gazette des Tribunaux résume les principes qui s'en dégagent :

Le fait d'adresser plusieurs fois par semaine, de Paris à divers journaux des départements, des correspondances ou écrits traitant de matières politiques et reproduits par le

procédé de polygraphie en autant d'exemplaires qu'il y a d'envois à expédier, n'équivaut pas à la publication d'un journal ou écrit périodique, publication soumise par la loi à l'autorisation préalable du gouvernement et au versement d'un cautionnement. (Art. 1 et 3 du décret du 13 février 1852.)

» On ne doit voir qu'une simple correspondance privée ou une collaboration à distance dans ces écrits transmis, par la voie de la poste et sous enveloppes, à des journaux libres de les reproduîre, de les modifier ou de les rejeter complètement, et auxquels seuls, dès lors, est imputable la publication qui serait ici l'élément de la contravention. »

Nous reproduïrons le texte de cet important arrêt. La doctrine qu'il consacre est celle que nous avons soutenue contre le jugement rendu en première instance par le tribunal de la Seine. Nous disions, avant que la cour de Paris eût prononcé son arrêt, qu'il était impossible d'assimiler à la publication d'un écrit périodique des correspondances, même polygraphiées, que les journaux auxquels elles étaient adressées, pouvaient insérer ou non et modifier à leur gré.

La cour de Paris, par arrêt du 14 mai 1864, confirma le jugement du tribunal de la Seine. MM. de Saint Chéron et de Clairbois s'étant pourvus en cassation, un arrêt de la chambre criminelle, du 30 juillet dernier, annula la décision de la cour de Paris; mais la cour de Rouen, à laquelle l'affaire avait été renvoyée, revint, dans son arrêt du 8 décembre 1864, à la jurisprudence de la cour de Paris.

C'est cet arrêt qui vient d'être mis à néant par un arrêt rendu toutes chambres réunies, après la plaidoirie de M' Albert Gigot, et contrairement aux conclusions de M. le premier avocat-général de Raynal.

L'affaire va être renvoyée à une nouvelle cour impériale; mais cette fois, aux termes de la loi du 1" avril 1837, la cour chargée de statuer sera tenue de se conformer à la décision de la cour de cassation, qui demeure le dernier mot de la jurisprudence dans cette affaire.

correspondance particulière de l'Écho Saumurois.

Paris , 27 juin 1865.

Mon cher Directeur,

C'est une grande ressource pour engager une conversation que de parler de la pluie et du beau temps, et combien de personnes seraient embarrassées si ce chapitre intéressant leur était interdit!

Moi même, votre correspondant déjà ancien, avant d'aborder le récit des faits plus ou moins importants qui se recommandent à votre altention, je ne crains pas d'encourir le reproche de banalité, en me félicitant de la température remarquable qui nous a été départie depuis le

commencement de ce mois, et du splendide été qui se prépare pour mûrir nos moissons. Il faut rendre justice à saint Médard cette fois; depuis son heureuse journée passée sans pluie, le temps a été constamment sec, et le soleil a brillé dans une atmosphère limpide et pure. Il faut remarquer d'ailleurs que la chaleur n'a pas cessé d'être tempérée par une brise d'est et de nord-est qui combat fort à propos les ardeurs du soleil.

Décidément nos pères étaient de sérieux observateurs, et il ne faut plus médire de leurs pronostics, ni de l'influence qu'ils attribuaient à divers saints du calendrier. Parmi ceux-là, saint Jean, dont la fête tombe, comme vous savez, le 24 juin, est un de ceux qui ont fourni le plus de proverbes. Chaque département a le sien sur la pluie de saint Jean.

Quand il pleut à la Saint-Jean, Les blés dégénérent souvent,

dit-on à Chartres. A Epinal, c'est « l'orge qui s'en va dépérissant; » à Besançon, à Troyes et à Châlons, c'est la noisette, c'est le gland.

Dans les Vosges, on dit encore :

A la Saint-Jean, verjus pendant, Argent comptant.

Et les vignerons de la Côte-d'Or sont tellement persuadés que la pluie doit signaler le commencement de l'été, qu'ils ont formulé cette croyance dans le proverbe suivant :

> Saint Jean doit une averse; S'il ne la paye pas, saint Pierre la doit.

Autrefois, c'était une habitude générale, et elle subsiste encore dans plus d'un département, d'allumer de grands feux à la Saint-Jean.

Les feux de la Saint-Jean passaient pour mettre en fuite les démons qui apparaissaient ce jour-là, et l'hieracium ou épervière, plante auparavant consacrée au soleil et qui figurait dans les rites alors pratiqués, fut appelée pour ce motif herbe de la Saint-Jean ou fuga dæmonum; c'était une des plantes employées jadis par les druides dans leurs enchantements. Au Tyrol, on croit encore que celui qui trouve un trèfle à quatre feuilles pendant les feux de cette nuit peut évoquer les morts et opérer des maléfices.

Quelle herbe de la Saint-Jean M. Ducoux a-t-il employée pour réduire ses cochers indisciplinés? Je ne sais; mais il est certain qu'aujourd'hui la grève est terminée, et que depuis hier, les trois quarts des anciens cochers ont repris leur service. Il était temps, car les nouvelles recrues de M. le directeur étaient en train de démolir tout le matériel de la Compagnie.

Forcée d'engager tous ceux qui se présentaient, elle a confié dans le premier moment cinq à six cents voitures à un tas de gens sans aveu, à face patibulaire, qui étaient le plus souvent dans un scandaleux état d'ivresse et dont la plupart n'ont même jamais su tenir un

fouet. J'ai vu, jeudi, l'un de ces hommes tomber ivre mort de sa voiture sur la chaussée, tandis que ses chevaux, lancés à fond de train, renversaient un passant qui échappa non sans peine à un plus terrible accident. Plus loin, deux enfants manquaient d'être écrasés par une autre de ces voitures mal dirigées. Enfin, un homme d'affaires, obligé de prendre un flacre et ne trouvant que des cochers pris de vin, a jeté l'un d'eux dans la voiture et, se mettant lui-même sur le siège, il a fait les fonctions de conducteur, aux applaudissements de tout le boulevard.

Il y a eu, sur divers points de l'ancienne baulieue, des collisions promptement réprimées entre quelques anciens cochers et ces automédons d'occasion. Enfin, tout est rentré dans l'ordre, et comme en France tout finit par des chansons, les Folies-Dramatiques préparent un vaudeville intitulé: Paris sans voitures.

La presse n'a pas épargué les critiques à la Compagnie des Petites-Voitures, sur laquelle les quolibets ont plu dru comme grêle. On a vertement attaqué le monopole dont elle jouit, et qui a mis pendant quelques jours Paris dans un si cruel embarras.

On lui a reproché aussi, et non sans raison, l'affiche dans laquelle elle faisait appel à la bonne volonté de tous les hommes qui, moyennant 3 fr. par jour et le *Pourboire*, se trouveraient suffisamment rétribués pour faire le service des cochers qui se sont mis en grève. On s'est demandé comment une administration, quasi-officielle, avait pu se résondre à avouer hautement qu'elle faisait entrer en ligne de compte, dans le salaire qu'elle doit à ses ouvriers, les éventualités d'une fibéralité imposée au public par un usage abusif, dont chacun se plaint depuis longtemps et contre lequel la dignité même des salariés proteste en ce moment.

Il n'y a pas de raison pour que demain la même administration ne perfectionne son système et, qu'à l'instar de certains maîtres de cafés, elle n'affecte entièrement les Pourboires au paiement de la journée de ses cochers. Elle ira peut-être bien jusqu'à partager avec eux les produits du tronc.

Je trouve, dans le *Temps*, un renseignement fort curieux sur la manière dont les cochers s'y sont pris pour s'entendre et pour organiser cette grève, dont l'unanimité paraît si surprenante. Chaque dépôt, et îl y en a 144 dans Paris, a envoyé un délégué en bourgeois au Grand-Café. Là, ces 144 mandataires se sont fractionnés en groupes de 12 personnes; chaque groupe, à son tour, a choisi deux délégués, qui ont élu quatre d'entre pour les représenter. Cette élection à quatre degrés témoigne de préoccupations, d'ordre et de légalité qu'il importe de signaler.

La saison des courses est finie pour Paris et ses environs. Elle a été close hier par la se-

Les corps polonais du grand-duché de Varsovie admis à servir dans les armées impériales venaient d'arriver en France. Ils se composaient de trois régiments d'infanterie de la Vistule et du superbe régiment de chevau-légers, célèbre depuis lors sous le nom de lanciers polonais. Napoléon les fit partir pour l'Espagne.

Le 30 novembre 1808, nous marchions sur Madrid et, pour y parvenir, il fallait franchir le defflé de Somosierra gardé par l'armée ennemie. C'était un étroit passage incliné entre deux montagnes, dominé par seize pièces d'artillerie dont la mitraille balayait la pente et qu'une fusillade plongeante prenaît à revers de l'un et l'autre côté. L'infanterie s'épuisait en courageux et pénibles efforts pour gravir les parois meurtrières qui l'enserraient lorsque survint l'Empereur, suivi des lanciers polonais. Il leur donna aussitôt l'ordre d'enlever la position.

Cette troupe intrépide monte au galop l'étroite chaussée sous un feu elfroyable, renverse tout ce qui résiste à son choc, fond sur les canons qui la couronnaient, cloue les artilleurs à leurs pièces, s'élance à la poursuite de l'infanterie espagnole et descend avec elle le versant opposé du Guadarrama. Le reste de la cavalerie enlève, coupe ou disperse

toute l'armée ennemie. Ce fut une affreuse déroute. Les drapeaux, l'artillerie, deux cents caissons de munitions, les bagages et presque tous les officiers resterent entre nos mains.

Jamais cavalerie n'avait accompli un fait d'armes plus étonnant et plus audacieux. Ces escadrons, d'immortelle mémoire, nous avaient en quelques instants ouvert le chemin de Madrid.

Leur action avait été si foudroyante qu'ils ne comptèrent que cinquante-sept hommes tués ou blessés. Après une telle gloire, le régiment des lanciers polonais fut irrévocablement associé à l'élite des vieux soldats français.

Un semblable fait d'armes était bien de nature à réveiller l'idée de leur institution dans l'armée nationale. Quatre régiments de lanciers, formant un effectif de 3,500 hommes, furent immédiatement créés.

Bientôt on ne tarda pas à se convaincre de l'effet redoutable de la lance entre les mains du cavalier; un décret de 1811 convertissait en chevau-légers lanciers neul régiments de dragons et attachait un de ces nouveaux corps à chaque division de cuirassiers.

Quoiqu'ils apparurent sur la scène guerrière dans

les dernières années de l'epopée impériale, les lanciers ne rendirent pas moins d'immenses services à la cause de leur pays. Leurs jeunes escadrons s'élevèrent rapidement à la hauteur des corps les plus renommés. On les vit charger et poursuivre l'ennemi avec audace en Allemage, en Russie et dans la campagne de France. A Waterloo, ils faisaient partie de cette héroïque cavalerie qui renversa les bataillons anglais sur ce plateau du Mont-Saint-Jean, comme l'ouragan courbe les blés dans un sillon.

En 1815, la Restauration ne conserva qu'un seul régiment complet de lanciers, celui de la garde royale, mais elle ne sauvegarda pas moins l'institution en attachant un escadron de cette arme à chacun des vingt quatre régiments de chasseurs reconstitués.

Quelques-uns prétendirent que cette mesure nous fut imposée par la jalousie ou les exigences de l'étranger. Cette opinion n'est pas justifiée; quoiqu'il en soit, des officiers du plus haut mérite s'élevèrent contre cette organisation bâtarde qui, rompant l'homogénéité de l'arme, lui enlevait sa force et ses moyens d'action.

En 1830, les lanciers reprirent dans la cavalerie la place qu'ils n'auraient jamais du abandonner.

Avec les débris du régiment de la garde licenciée, on forma le noyau du régiment des lanciers d'Orléans, puis on transforma en lanciers les cinq premiers régiments de chasseurs.

En 1836, on emprunta encore deux autres régiments aux chasseurs et on crea les 7° et 8° lanciers. Ce lut à cette époque qu'on les surchargea d'une arme inutile et embarrassante, le mousqueton, qui leur fut enlevé depuis.

Le nombre des régiments de lanciers resta fixé à huit jusqu'en 1836, année dans laquelle un neuvième régiment entra avec la lance dans la cavalerie de la garde impériale.

La lance a donc été réhabilitée dans l'armée française vers le commencement du siècle et aujourd'hui elle y est dignement portée par cinquante-quatre escadrons qui conservent dans leurs rangs les traditions d'honneur et de courage de leurs rudes devanciers. Ils sont coiffes du schapska polonais, et la handerolle importée d'Orient par les Croisés flotte en flamme légère sous le fer de leur lance. Ainsi le souvenir de la chevalerie s'allie à celui des fils de la Pologue, dans leur moderne et élégante tenue.

Presque toutes les puissances d'Europe possèdent, comme la France, des régiments de lanciers. En

conde réunion de Fontainebleau. La pittoresque vallée de la Sole, d'ordinaire si solitaire, était animée par la présence des populations de cette partie du riche département de Seineel-Marne qui étaient venues se grouper sur les rochers, en spectateurs désintéresses, mais curieux de lottes équestres. La cour, absente de Fontainebleau, n'assistait point à la réunion; la tribune impériale était occupée par le prince Murat et ses fils.

On dit qu'une dame, - non pas précisément du meilleur monde, - a payé cent louis quelques crins ayant appartenu au célèbre Gladiateur. Elle les a ensermés dans un médaillon, et les porte toujours sur elle. Voilà bien les vraies reliques de ce temps ci. L'année dernière, nous étions affolés d'un gymnaste, cette année d'un cheval; quel nouveau dieu nous est donc réservé pour l'année prochaine? Allons, nous allons bien! nous allons

A propos de ces dames, il a été beaucoup question ces jours-ci d'un rapport sur ce sujet de M. de Goulhot de Saint-Germain, lu au Sénat et discuté en comité secret, c'est-à-dire à huis clos. On parle d'un discours de M. Dupin aîné qui, pour n'avoir pas été dit par les senêtres, selon l'expression de M. de Boissy, n'en est pas moins répété de bouche en bouche par les sénateurs. L'illustre orateur a, paraîtil, retrouvé toute la verve de sa jeunesse, tout l'esprit satirique de ses plus belles années pour sligmatiser cette classe interlope qui n'est, à coup sûr, ni la plus intéressante, ni la plus pauvre de la société.

L'Empereur a reçu successivement, dimanche dernier, le vicomte Clary, député, et M. II. Moreau, architecte, qui lui ont donné chacun le plan d'un palais permanent pour les expositions universelles.

M. Moreau est l'auteur du plan qui obtint le premier prix du grand concours ouvert à Londres en 1851.

- Le prince Napoléon avait, diton, le projet de faire un long voyage en Orient, mais il a dù y renoncer et peut-être même ne s'éloignera-t-il pas longtemps de Paris, attendu que la princesse Clotilde serait de nouveau dans une position intéressante.

- Le Journal des Débats a reçu du ministère de l'intérieur un communiqué à l'occasion d'un article sur l'emprunt de la ville de Paris. Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

Comme nous l'avions annoncé, les élections pour les conseils municipaux sont fixées aux 22 et 23 juillet. Le Moniteur publie le décret de convocation.

Voici le texte de ce décret, en date du 28

1828, quand l'armée russe s'apprétait à porter la

guerre en Turquie, un ordre du jour donna la

NAPOLEON, elc.,

Sur la proposition de notre ministre de l'in-

Vu les articles 8, 13 et 33 de la loi du 5 mai 1855 sur l'organisation municipale;

Considérant que les conseils municipaux sont arrivés à la dernière année de leur mandat,

Avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1er. Les conseils municipaux sont dis-

Art. 2. Les élections pour le renouvellement intégral des conseillers municipaux, auront lieu les 22 et 23 juillet prochain dans les communes de 2,500 habitants et au dessus, et le 23 juillet dans celles qui ont une population inférieure à ce chiffre.

Art. 3. Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux conseils municipaux de la ville de Paris, des autres communes du département de la Seine et de la ville

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux présets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

Dans peu de jours, un appel général sera fait au pays : toutes les communes de France auront à élire leurs mandataires et, pour la troisième fois, depuis le rétablissement de l'Empire, elles reconstitueront leurs conseils municipaux.

En présence de cette nouvelle application du suffrage universel, le sentiment qui domine le gouvernement, c'est le respect du droit de tous; ce qu'il veut avant tout, c'est la sincérité de l'élection. La même pensée, monsieur le préset, devra inspirer tous vos

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, désireux de favoriser le développement régulier de la vie communale, le gouvernement attendra le résultat des élections pour procéder lui même à l'organisation des mairies. Sans abdiquer le droit nécessaire qu'il tient de l'article 57 de la Constitution, il a le légitime espoir de pouvoir choisir les chefs de ture populaire.

Dans le pacifique débat qui va s'engager, les questions locales seront seules en jeu. Le gouvernement s'en remet avec confiance au bon sens des populations. Spectaleur impartial de la lutte, vous devrez donc, monsieur le préset, laisser les présérences du corps électoral s'exprimer spontanément; votre intervention ne se justifierait que si des hommes imprudents essayaient, contrairement au sentiment public, d'altérer le caractère de

l'administration municipale parmi les conseillers honores du suffrage de leurs concitoyens; le plus vif désir de l'Empereur est que les maires puissent se présenter au pays avec l'autorité de ce double mandat, qui répond si bien au caractère paternel de cette magistra-

phrase célèbre écrite au sujet de la bayonnette.

Dans son premier ordre du jour à l'armée d'Italie,

« Les nouvelles armes de précision ne sont dangereuses que de loin, elles n'empêchent pas la bayonnette d'être, comme autresois, l'arme terrible de l'armée française, a

Elles n'empêcheront pas non plus le choc terrible de la lance. Des généraux, qui ont été acteurs dans les luttes émouvantes de nos dernières guerres, ont exprimé cette pensée que la précision des armes à seu élevée à son dernier période nous amènera sacilement aux combats corps à corps des siècles passés, et que la victoire appartiendra désormais non pas à celui qui frappera de plus loin, mais au plus vaillant. Il est hors de doute que la cavalerie interviendra dans le désordre causé par ces mêlées courageuses, et alors quel rôle efficace sera réservé au sabre et à FERDINAND DE LACOMBE. la lance?

l'élection en l'entraînant sur le terrain politique, et s'essorçaient de créer, dans un but personnel, des agitations qu'un pouvoir établi par la volonté même de la nation ne saurait voir sans les combattre.

Ma circulaire du 14 mai vous a fait connaî. tre quel prix j'attache à la parfaite régularité des opérations électorales; il y a là une question de haute moralité, digne de toute votre sollicitude. Les listes de 1865 ont été révisées avec une attention scrupuleuse. Apportez le même soin à préparer tous les détails de l'élection. Rappelez aux maires les prescriptions de la loi; invitez-les à s'y conformer religieusement; éclairez-les, au besoin, de vos conseils.

En résumé, garantir aux communes la libre expression du choix de leurs mandataires pour la gestion de leurs intérêts municipaux, maintenir à l'élection un caractère exclusivement communal, prévenir ou combattre les ingérences de l'esprit de parti ou des passions politiques, tels sont, monsieur le préfet, les principes que vous devez suivre pour vous conformer à la pensée du gouvernement.

Recevez, monsieur le préset, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

Nous apprenons que la Société Colombiphile du grand St-Sébastien d'Anvers (Belgique) vient d'envoyer à Saumur 327 pigeons voyageurs qui seront lâchés dimanche prochain, 2 juillet, à 4 heures du matin, sur la place de l'Hôtel·de·Ville, par les soins officieux de M.

Indépendemment de prix d'argenterie d'une grande valeur, des paris considérables sont engagés en Belgique sur le résultat de ce voyage

Les personnes qui voudront assister au départ de ces pigeons voyageurs devront être exactes à se trouver à l'heure indiquée : l'ouverture des paniers se fera à 4 heures très-pré-

Nous avons annoncé que Mgr l'Evêque d'Angers avait nommé chanoine titulaire de la cathédrale M. l'abbé Levoyer, supérieur du petit séminaire de Combrée. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui la circulaire que Mgr Angebault vient d'adresser à tous les chefs de famille qui ont conflé leurs enfants à cet établissement. Cette circulaire est l'éloge le plus complet, la récompense la plus méritée qui pouvaient être donnés aux quarante années de principalat de notre savant et vertueux compatriote.

Voici la lettre de Mgr l'Evêque d'Angers aux familles qui ont des enfants à l'Institution de

« Je ne veux point que vous appreniez par la voie publique le changement qui vient de s'opérer à l'institution de Combrée.

» Le digne abbé Levoyer, qui, depuis quarante ans, avait consacré à nos chers enfants ses talents, son zèle, son existence tout entière, éprouvait le besoin de ce repos que réclament les années et un travail continu. Les espérances de la foi, l'amour des enfants envers un père, la reconnaissance des parents peuvent seuls récompenser dignement un tel

• Un Evêque, réduit à l'impuissance, ne peut offrir que les sentiments de son affectueux intérêt avec certains honneurs dont il lui est permis de disposer : j'ai donc offert à l'excellent supérieur une place dans mon Chapitre, comme gage de mon estime et de ma reconnaissance; je l'ai priè de donner encore une marque de son amour pour la maison où il a fait tant de bien, en me désignant celui qui pourrait le continuer après lui, et il m'a nommé M. l'abbé Claude, professeur de philosophie et préfet des

» M. Claude, élevé par l'abbé Levoyer, formé à son école, sera l'héritier de son zèle, de son dévouement et de ses autres vertus. Je le présente donc sans crainte à votre consiance, qu'il s'essorcera de mériter, en marchant sur les

traces de son bien cher prédécesseur. Rien ne sera changé dans la direction de Notre chère maison de Combrée, et Nos enfants bien-aimés, répondant au zèle de leurs maîtres, y puiseront, comme avant, et les trésors de la science, et les sentiments de la foi, et l'amour de la vertu. C'est ainsi que nous tâcherons toujours de les rendre dignes de vous, et qu'ils continueront d'être l'espérance de la religion et de la société, tout en saisant le bonheur de leurs familles. »

Un arrêlé récent de Son Exc. le ministre de l'instruction publique avait supprimé la ville d'Angers comme centre d'examen pour le baccalauréat.

M. le recteur vient d'être informé le 28 juin, par dépêche télégraphique, que cette décision est rapportée.

Les inscriptions seront comme d'ordinaire reçues au bureau de l'inspection académique, pour la session d'Angers seulement, du 1" au 15 juillet en ce qui concerne le baccalauréat ès-sciences, et du 10 au 25 pour le baccalauréat ès-lettres.

Les jours où auront lieu les examens seront notifiés ultérieurement aux candidats inscrits.

L'assemblée d'Allonnes est fixée, comme les années précédentes, au deuxième dimanche de juillet, et chaque année elle aura lieu ce même jour.

La foire est fixée au lendemain ; il n'y aura aucun droit de place de perçu.

Pour chronique locale : P. Goder.

Dernières Nouvelles.

Paris, 30 juin. - Le Moniteur publie le décret qui proroge la session du Corps-Légisiatif jusqu'au 8 juillet.

M. Delangle a présenté aujourd'hui au Sénat son rapport sur le sénatus-consulte relatif à l'état des personnes et à la naturalisation en

Le Corps-Législatif a adopté hier, à la majorité de 219 voix contre 26, le projet de loi concernant l'Exposition universelle de 1867.

Le Corps-Législatif a voté ensuite à la presque unanimité le projet de loi relatif au rachat des péages de plusieurs ponts de Lyon.

Aujourd'hui la Chambre discute la loi relative à l'emprunt de la ville de Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

BULLETIN FINANCIER.

La rente 3 0/0, depuis que le coupon a été détache, s'est tenue constamment au-dessous de 66 50. Chaque fois qu'elle se rapproche de 66, elle se relève de quelques centimes, mais l'absence de spéculation lui ôte toute élasticité. Les grandes valeurs de crédit sur lesquelles le comptant fonctionne d'ordinaire assez activement, restent immobiles. Le Crédit foncier se tient à 1260, le Comptoir d'escompte à 892-50. La Banque de France a fléchi à 5,600, sous l'influence de la diminution de son portefeuille.

Les affaires sont assez restreintes sur le Crédit mobilier, bien que ce soit encore sur cette valeur que la spéculation s'exerce le plus largement. Il a touché 720 cette semaine, pour se relever à 738-75, et retomber à 722-50. Le Credit mobilier espagnol, sur lequel pèse la défaveur dont toutes les valeurs de ce pays sont atteintes, est tombé à 450 et a repris à 480-50.

L'Emprunt mexicain a été vivement recherché cette semaine, par suite des nouvelles favorables du Mexique. Les Obligations mexicaines, stimulées en outre par l'approche du tirage, ont remonté au-des-

Aucun incident particulier n'a signalé le marché des chemins de fer. On continue à constater chez les capitalistes une grande tiédeur à l'égard des chemins de fer. Les lignes françaises se soutiennent encore assez bien, grace au bon classement des actions; mais les lignes étrangères sont offertes constamment et ne se relevent pas. Parmi les chemins espagnols cependant, le Saragosse a éprouvé une reprise assez sensible. - J. Paradis.

P. GODET, roppriétaire-gérant.

lance au premier rang de toute la cavalerie mise en Des hommes éminents dans l'art de la guerre ont formule le désir que la lance raide et courte fut placée entre les mains des cuirassiers. Cet armement, il est vrai, ne se manie pas avec la même aisance

que le sabre. Mais l'idée ne manque pas de logique, car une charge à fond poussée par la cavalerie pesante obtiendrait de la lance d'incalculables résultats. Son action pouvait être celle que l'Ecriture compara à un ouragan dévastateur, procella eques-

Le lancier néanmoins, qui appartient à la cavalerie de ligne, a le double privilège de participer, comme le dragon, du chasseur par la légèreté, et du cuirassier par la puissance du choc. Après la victoire, dirigé à propos contre une troupe battue, il produit un effet moral immense et peut changer en déroute une retraite commencée avec ordre.

Nous sommes de ceux qui pensent que la cavalerie n'est pas atteinte dans son avenir par l'effet des armes de précision, et, plus d'une fois, nous avons soutenu cette thèse contre ses détracteurs. Nous croyons donc pouvoir appliquer ici à la lance une

l'Empereur Napoléon III s'exprimait ainsi ?

Etudes de Me LANGLOIS, avouélicencié à Baugé, et de Me SENIL, notaire à Longué.

Le jeudi 20 juillet prochain, à midi, il sera, en l'étude et par le ministère de M' Senil, notaire à Longué, procédé à l'adjudication

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

Commune de Saint-Martin de-la-Place.

3° Lor. - Un morceau de terre, appelé le Vignot, situé au Clos-Frémont, numéro 534, pour partie section B, pour une contenance de 9 ares 50 centiares, joignant au levant la yeuve Guiboiseau, au couchant la veuve Guindon.

Mise à prix. . . 350 fr.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Baugé, le 21 juin 1865, enregistré, contradictoire-ment entre : 1° M. René Dinand, cultivateur , demeurant à Brion; 2° M^{me} Anne Dinand, épouse de M. Auguste Reveillon, cultivateur à Brion, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise; 3º M^mº Françoise Dinand, épouse de M. François Guyon, revendeur, avec lequel elle demeure à Longué, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise; 4° Mm° Adélaïde Dinand, épouse de M. René Loiseau, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Philbert, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demandeurs co-intéressés, ayant Me Langlois pour avoué; et : 1º M. François Dinand, cultivateur, demeurant à la Lande-Chasle, « ès-qualité de tuteur de · Louis Dinand, mineur, frère-ger-» main des demandeurs; » 2° M. François Desaunay, cultivateur à Longué, « ès-qualité de tuteur natu-rel et légal de Joséphine Desaunay, · mineure, défendeurs, » ayant Me Saudan pour avoué.

Baugé, le 28 juin 1865.

libier educate Pour extrait, as brouge

tarlianotan e LANGLOIS . on avoué.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

latif B L L E little à la pres-

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 5 juillet 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Plé, commissaire priseur, dans la maison où est décèdée Mm veuve Pottier, rentière à Saumur, levée d'Enceinte, à la vente publique, aux enchères, du mobilier dépendant de sa succes-

Il sera vendu:

Ameublement de salon, guéridons, consoles, étagères, glaces, pendules, flambeaux, tapis, tables et buffet de salle à manger, fauteuils, chauseuses, tabourets, porcelaine de Chine, faïeuce de Rouen, fau-teuils Louis XV, belles appliques en bronze, porcelaine, cristaux, lits, couettes, matelas, convertures, com-modes, secrétaires, armoires, bons vins vieux en bouteilles, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0 VENDRE

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON advent of DE COMMERCE .

Anciennement occupée par M. Victor Monin, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

P. CODET, rappridtabre-percet.

Etude de M. DURAND, notaire à Bourgueil.

A H. COLUMNIA

Meublée ou non meublée

LA JOLIE

HABITATION DE LA CONTERIE

Située commune de Saint-Nicolasde Bourgueil (Indre et Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de

Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à Me Durand, notaire.

A VENDRE

AMERICAINE PRESQUE NEUVE

Très légère, avec limonière et flèche, vasistas.

S'adresser à M. Du BAUT, au Coudray ou à Saumur, ou à M. Lance-MENT, carrossier à Saumur. (290)

ILOU BER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69. S'adresser à Mm. Seonnet, rue de

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERO. (268) tion, 31, chez M. Pinard.

A VENDRE

UNACHEWA DA ENTIER

Se montant et s'attelant.

S'adresser rue Saint-Nicolas, nº 81.

IL CD WIE IE

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ de Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. Péralo, rue Neuve-Beaurepaire.

A TENTUTED R.

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur carrefour Cendrière, nº 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1er étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2º élage, une chambre et un grenier; cave et caveau sons le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière nº 8.

"M" PRIOU, auteur de l'Oïniocipe, réactif : contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visita-

Son Budget,

Par le Dr BINEAU, and best Membre du Conseil municipal. disance sel imas

es al ob stiglit of Prix to Pranc. lave are

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

De BARRUEL

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie rease in met à l'Agriculture, lov et on lasmar

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

-sun slagel in Prix : 50 Francs. 9.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux ; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabricaton de la poudre, extraction du sel; - des cristaux, - des émaux, de la chaux, mortiers et des ciments, - du plâtre, - des aluns, - des argiles, -

des poteries. — de la porcelaine, etc., etc. Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traifés par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir indus-triellement les métaux usuels : l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique géné-

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES Connues sous le nomissair, usaid

FORTS VITRIFIES

of roofs and Par M. Fd PREVOST, port at

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. - Prix: Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire,

LIBRAIRIE DE DUTERTRE

ida entatuario al ele 236, rue Saint-Jacques, à Paris, se chocab le tan

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAFTÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LEGER NOEL, ETC. 1929 1 100 102

Mise en vente de la 12º édition de

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAITRE. Comptabilité des Commerçants, Eanquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandire et par actions, etc. : suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les

places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escomple; d'un Prècis de Législation Commerciale; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale. 2001 no suit sh

Un fort volume in 8° de 824 pages. Prix: 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c. mol and listerent

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois

Danis Unaiquos ua deba e questions focales seco	Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Dernier cours.		Hausse.		Baiss	
3 pour cent 1862	8 66	75))	35	,	0	66	65	UI »	131		
4 1/2 pour cent 1852	d 95 4	45	0	15	1))	0	95	45	1)	1)	3)	
Obligations du Trésor	452 5	50	10	> 0)	D	(10)	452	50	200	(n)))	
Banque de France	3575	1)	1)		0))) »		0			
Crédit Foncier (estamp.)	1245	n	1)	II p	10	- 30))	III is	b	103	100	
Crédit Foncier colonial	605	0	0	0	n	UCDA	la la la	, b	- n	10	CO B	
Crédit Agricole	625	>>	10	D	1)	. 10	625	n))	n	0	
Crédit industriel	695	19	10	D	5	3)	700	. 1)	5	10	a	
Crédit Mobilier	1720	Of A SECTION AND ADDRESS.		510	10		708	75	10	10	110	
Comptoir d'esc. de Paris	885	n	10))	, b	10	885	1)	D))	0	
Orléans (estampillé)	816 9	25	1	25	10))	816	25	10	30	ю	
Orléans, nouveau	n	1)	1)))	1)	D)	D.))))	10	9	
Nord (actions anciennes)	1055))	7	50))	10	1058	75	3	75	4 D	
Estable specimens and a subset	a distance of the same of the	0	D	(a)	1	25	505	n	2	50))	
Paris-Lyon-Méditerranée.	840	D .	10	D	D	D	833	75	0	10	196975	
Lyon nouveau	10))	10))	3))))	n	n	1)	20	30	
Midi. wo. salatas a ana agan	572 5	S-511110	1)	n	1))	1)	577	50	5))	10	
Ouest	0.00	10	2	50	10	30	523	75	3	75	nosqu	
C' Parisienne du Gaz	1620	10))	3)	2	50	1637	50	17	50		
Canal de Suez	450		1	25	n	0))))))	9))	
Fransatlantiques.	497 5))	1 (2)	2	50	500	0	2	50	- 33	
Emprunt italien 5 0/0	BOY TO THE STATE OF THE STATE O	5	n	35	a D	9)	66	75	, D	D	D 1	
	425	100	1	25	10	0))	1)	-))	D	D	
			6	25	0	58%8		25	33	n	2 5	
Victor-Emmanuel	303 7	5))	D	3	75	307	50	3	75	iso si	
Russes	9	0	1)	0	3)	") N))))		3 3 (10E	
Bomains	225		3	b) N	222	50	B	10	2 5	
	462 5	Sec. 10.	ab le	25	1 0		456		n	D	6 2	
Saragosse	317 5		7	50	1)	199"	HARTE STATE	75	Aoi	. 10	13 7	
Séville-Xérès-Séville		0	5	1)	100	30	90	1)	15	10	1))	
Portugais	210	D. Do	5	10	0)	10	205	10	100	n	5	

Saumur, P. GODET, imprimeur.

o Dog a Di

306 25

304

300

20

raes de precision, et, plus

net n

50

303 250

300 50

299 50

Orléans als enougest up t

Paris-Lyon-Méditerranée.